

---

---

**Symboles graphiques — Symboles  
destinés à l'information du public**

*Graphical symbols — Public information symbols*

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 7001:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7001:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction .....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Généralités</b> .....	2
4.1 <b>Dimensions</b> .....	2
4.2 <b>Texte</b> .....	2
4.3 <b>Flèches</b> .....	2
4.4 <b>Couleur et contraste</b> .....	4
4.5 <b>Négation</b> .....	4
5 <b>Significations et classification par catégories des symboles destinés à l'information du public</b> .....	6
5.1 <b>Généralités</b> .....	6
5.2 <b>Signification</b> .....	6
5.3 <b>Classification par catégories</b> .....	6
6 <b>Symboles normalisés destinés à l'information du public</b> .....	10
Bibliographie .....	56
<a href="https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007">https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007</a>	
Tableau 1 — <b>Résumé des significations par ordre alphabétique</b> .....	7
Tableau 2 — <b>Résumé de tous les symboles destinés à l'information du public</b> .....	11
Tableau 3 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Installations publiques</b> .....	16
Tableau 4 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Moyens de transport</b> .....	33
Tableau 5 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Tourisme, culture et patrimoine</b> .....	43
Tableau 6 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Activités sportives</b> .....	47
Tableau 7 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Établissements commerciaux</b> .....	48
Tableau 8 — <b>Symboles destinés à l'information du public: Comportement du public (à l'exclusion des signaux de sécurité)</b> .....	53

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 7001 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 145, *Symboles graphiques et pictogrammes*, sous-comité SC 1, *Symboles pour l'information du public (pictogrammes)*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 7001:1990), dont elle constitue une révision technique. Elle incorpore également l'amendement ISO 7001:1990/Amd.1:1993.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007>

## Introduction

La publication de la présente Norme internationale tire sa justification du fait que l'on voit de plus en plus, dans les bâtiments et autres lieux et services ouverts au public, des informations données sous une forme qui ne recourt plus au texte. Il convient d'utiliser des symboles graphiques là où le recours au texte risque de constituer un obstacle à la compréhension du message.

Le développement continu du commerce international, des transports et du tourisme rend indispensable l'instauration d'une méthode commune de communication; la normalisation des symboles destinés à l'information du public sera utile tant aux fournisseurs d'informations qu'aux utilisateurs, y compris les personnes handicapées.

Le manque de normalisation peut être source de confusion.

L'utilisation de symboles normalisés destinés à l'information du public ne dispense en aucun cas de mettre au point de manière attentive des systèmes de signalisation et d'orientation; il est reconnu que les symboles destinés à l'information du public sont souvent associés à du texte. L'utilisation de symboles normalisés peut faciliter la compréhension, en particulier lorsqu'il s'agit de symboles nouveaux ou peu utilisés.

L'ISO 7001 est destinée à être utilisée par tous les comités techniques de l'ISO chargés d'élaborer des symboles destinés à l'information du public spécifiques à leur secteur d'activité, afin de garantir qu'à chaque signification ne correspond qu'un seul symbole. Il est également prévu de réviser régulièrement la présente Norme internationale pour y inclure les symboles destinés à l'information du public normalisés au sein de l'ISO et qui sont conformes aux principes d'élaboration mis en œuvre par l'ISO/TC 145/SC 1.

Les critères d'acceptation spécifiques, modes opératoires et formulaires de demande se trouvent sur le site Web de l'ISO/TC 145/SC 1, <http://www.iso.org/tc145/sc1>.

Les symboles destinés à l'information du public contenus dans la présente Norme internationale ont été validés par l'ISO/TC 145/SC 1 conformément aux procédures de normalisation applicables au moment de la publication. Dans l'avenir, la normalisation des symboles destinés à l'information du public peut être facilitée par l'application de techniques d'évaluation appropriées, comme celle décrite dans l'ISO 9186. Il convient que les critères d'acceptation pour la qualification des symboles destinés à l'information du public soient choisis en ayant la garantie que les signaux soient compris par une proportion appropriée du public visé. D'autres critères de conception seront ajoutés, le cas échéant, et seront approuvés par l'ISO/TC 145/SC 1.

Les symboles destinés à l'information du public contenus dans la présente Norme internationale sont considérés comme ayant obtenu un degré satisfaisant de compréhension, attestée par des essais indépendants ou comme résultat de leur utilisation et de leur application au niveau international.

**NOTE** Les symboles destinés à l'information du public présentés dans la présente Norme internationale peuvent être reproduits tels quels. Cependant, ils sont susceptibles de faire l'objet de variations mineures en raison de particularités nationales ou culturelles. Cela est acceptable tant que les éléments-clés et le modèle de conception du symbole normalisé sont respectés.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7001:2007](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007>

# Symboles graphiques — Symboles destinés à l'information du public

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les symboles graphiques destinés à l'information du public.

La présente Norme internationale est généralement applicable aux symboles destinés à l'information du public installés dans tous les lieux et secteurs d'accès public. Cependant, elle n'est pas applicable aux signaux de sécurité ou aux secteurs soumis à une réglementation qui peut être différente pour ce qui concerne certains points de la présente Norme internationale (par exemple les panneaux de signalisation sur la voie publique).

La présente Norme internationale spécifie les originaux de symboles qui peuvent être dessinés à l'échelle, aux fins de reproduction et d'application.

Les symboles peuvent être associés à du texte, pour une meilleure compréhension.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3864-1, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Partie 1: Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics*

ISO 17724, *Symboles graphiques — Vocabulaire*

ISO 22727:2007, *Symboles graphiques — Création et conception des symboles destinés à l'information du public — Exigences*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 17724 ainsi que les suivants s'appliquent.

### 3.1

#### **symbole graphique**

figure visuellement perceptible ayant une signification particulière et utilisée pour transmettre des informations indépendamment de la langue

### 3.2

#### **symbole destiné à l'information du public**

symbole graphique conçu pour fournir une information au grand public et dont la compréhension ne dépend pas de connaissances relevant de spécialistes ou de professionnels

**3.3 signal de sécurité**  
signal qui, par la combinaison d'une forme géométrique et d'une couleur, fournit une indication d'ordre général se rapportant à la sécurité et qui, par l'ajout d'un symbole graphique, exprime un message particulier relatif à la sécurité

[ISO 7010:2003, 3.7]

**3.4 négation**  
indication de l'absence ou du contraire

**3.5 signification**  
message qu'un symbole destiné à l'information du public a pour objet de transmettre

**3.6 fonction**  
description écrite de l'objet de l'information transmise par un symbole graphique

**3.7 contenu graphique**  
description écrite des éléments d'un symbole graphique ou d'un signal de sécurité et de leurs dispositions respectives

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

**4 Généralités**

**4.1 Dimensions**

ISO 7001:2007

Les symboles destinés à l'information du public contenus dans la présente Norme internationale sont conçus pour être reproduits à différentes dimensions en fonction des applications, selon qu'il s'agit, par exemple, d'indications d'orientation à échelle réduite ou de signaux à grande échelle.

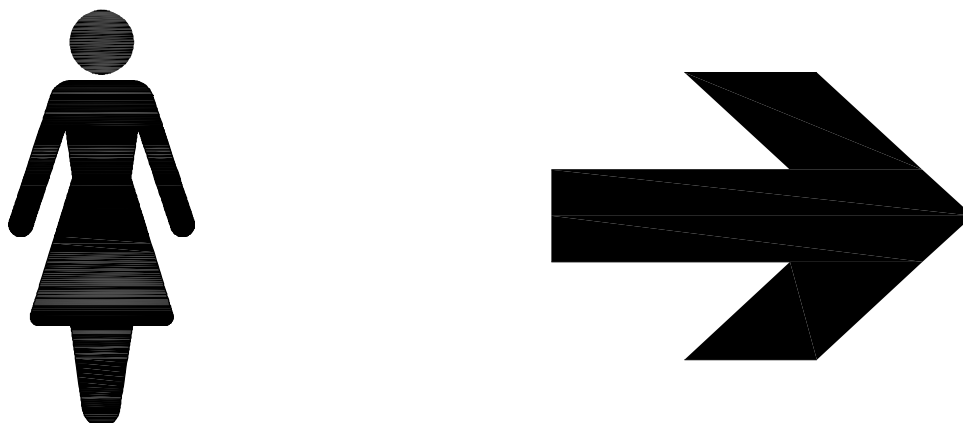
**4.2 Texte**

Les symboles graphiques ont été conçus pour transmettre par eux-mêmes l'information dont ils sont porteurs (à l'exception de la flèche de direction, qui ne se suffit pas à elle-même, voir 4.3). Cependant, ils peuvent, le cas échéant, être combinés avec un texte pertinent, par exemple sur un signal ou une indication. Cela peut avoir l'avantage de faciliter la compréhension dans le cas de symboles moins courants.

**4.3 Flèches**









La flèche de direction (symbole PI PF 030) ne doit pas être utilisée seule, mais uniquement associée à un autre symbole (ou à un symbole et un texte) pour indiquer un mouvement vers un objet. Un exemple est représenté à la Figure 1.





**Figure 1 — Utilisation de la flèche de direction avec le symbole correspondant pour indiquer des toilettes pour femmes vers la droite**

La flèche de direction doit être utilisée pour indiquer la direction à prendre, comme indiqué à la Figure 2.

	Avancer vers la droite
	Avancer vers la gauche
	Avancer droit devant Avancer droit devant en traversant Avancer droit devant en montant
	Avancer en montant vers la droite Avancer droit devant et traverser vers la droite
	Avancer en descendant vers la droite
	Avancer en montant vers la gauche Avancer droit devant et traverser vers la gauche
	Avancer en descendant vers la gauche
	Avancer en descendant

**Figure 2 — Utilisation des flèches de direction**

Toutes les autres flèches s'utilisent avec un symbole graphique et la signification correspondante.

#### 4.4 Couleur et contraste

Les symboles destinés à l'information du public contenus dans la présente Norme internationale peuvent être reproduits dans une couleur quelconque. Cependant, la combinaison des formes et couleurs de sécurité spécifiées dans l'ISO 3864-1 doit être évitée pour parer à tout risque de confusion entre les symboles destinés à l'information du public et les signaux de sécurité. Cela s'applique également aux flèches pour lesquelles l'utilisation du vert et blanc doit être évitée pour parer à tout risque de confusion avec les flèches de direction, conditions de sécurité, utilisées pour les cheminements d'évacuation.

Il est essentiel qu'il y ait un contraste suffisant entre le symbole et son arrière-plan, et il convient de prévoir un espace suffisant autour du symbole pour assurer une bonne lisibilité. Toutes les illustrations de symboles graphiques figurant dans la présente Norme internationale montrent des repères d'angles pour indiquer l'espace minimal requis.

#### 4.5 Négation

Les symboles destinés à l'information du public ne doivent être assortis d'une négation que pour des raisons de confort ou de commodité.

Si la totalité de l'activité doit faire l'objet d'une négation, l'élément de négation doit être un trait barrant le symbole selon une diagonale descendant de gauche à droite, comme illustré à la Figure 3. Pour éviter toute confusion avec des signaux de sécurité, il ne doit pas y avoir de cercle autour. Le trait de négation doit passer par-dessus le symbole graphique. Le symbole graphique doit être conçu de sorte que, dans le modèle spécifié au paragraphe 7.2 de l'ISO 22727:2007, le trait de négation n'interfère pas avec l'identification d'éléments essentiels du symbole graphique.

Lorsque seul un élément d'un symbole graphique destiné à l'information du public doit faire l'objet d'une négation pour indiquer l'interdiction d'une action particulière, l'élément de négation doit être une croix, comme illustré à la Figure 4. La croix de négation doit passer par-dessus l'élément de symbole graphique faisant l'objet de la négation.

Normalement, il convient que le trait et la croix de négation soient rouges.



**Signification:** Interdit aux chariots à bagages.

**Fonction:** Indiquer que les chariots à bagages ne sont pas autorisés.

**Contenu graphique:** Vue de côté d'un bagage sur un chariot à bagages et trait de négation.

**Figure 3 — Exemple d'utilisation d'un trait de négation**  
(standards.iteh.ai)

ISO 7001:2007  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9c6130e-5cf6-4375-a9a6-26206e8684e6/iso-7001-2007>



**Signification:** Ne pas jeter de déchets.

**Fonction:** Indiquer qu'il convient de ne pas jeter de déchets.

**Contenu graphique:** Silhouette d'un personnage, vue de face, jetant quatre articles simulant des déchets, et croix de négation sur les déchets.

**Figure 4 — Exemple d'utilisation d'une croix de négation**

## 5 Significations et classification par catégories des symboles destinés à l'information du public

### 5.1 Généralités

Les résumés de symboles suivants (Tableaux 1 et 2) sont destinés à faciliter la recherche de symboles normalisés destinés à l'information du public.

La maintenance de la présente Norme internationale sera réalisée sous forme électronique par l'utilisation d'une base de données. Les index numériques de cette base de données seront utilisés dans ce résumé comme moteurs de recherche, chaque symbole normalisé destiné à l'information du public ne correspondant qu'à un numéro de référence unique.

### 5.2 Signification

Le Tableau 1 donne la liste des significations dans l'ordre alphabétique, ainsi que le numéro de référence correspondant.

### 5.3 Classification par catégories

Pour aider l'utilisateur, les symboles destinés à l'information du public de l'ISO 7001 ont été regroupés en fonction des zones où ils sont normalement appelés à se trouver. Cependant, ces regroupements ne constituent pas une règle et l'utilisation des symboles destinés à l'information du public dans d'autres zones, considérées comme appropriées, n'est pas interdite. Les symboles destinés à l'information du public sont classés selon leur catégorie comme suit:

- PF est la catégorie des symboles pour les installations publiques;
- TF est la catégorie des symboles pour les moyens de transport;
- TC est la catégorie des symboles pour le secteur du tourisme, de la culture et du patrimoine;
- SA est la catégorie des symboles pour les activités sportives;
- CF est la catégorie des symboles pour les établissements commerciaux;
- BP est la catégorie des symboles pour le comportement du public (à l'exclusion de la sécurité du public).

Le Tableau 2 résume les symboles destinés à l'information du public normalisés en termes de catégorie.

Normalement, il est recommandé que chaque symbole destiné à l'information du public soit utilisé pour transmettre un message unique, et appartienne à une catégorie unique.

Tableau 1 — Résumé des significations par ordre alphabétique

Signification	Numéro de référence
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, Ascenseur	PI PF 031
Accessibilité totale/Toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite	PI PF 006
Activités sportives	PI SA 001
Aéroport/Avion	PI TF 001
Aire de jeux	PI TC 005
Aire de pique-nique	PI TC 004
Aire de repos	PI TC 006
Arrêt d'autobus/Autobus	PI TF 006
Arrivée, Vols à l'arrivée	PI TF 016
Ascenseur	PI PF 019
Ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite	PI PF 031
Attente, Salle d'attente/Hall	PI PF 014
Autobus/Arrêt d'autobus	PI TF 006
Avion/Aéroport	PI TF 001
Bagages, Chariots à bagages	PI PF 018
Bagages, Contrôle des bagages/Contrôle de douane	PI TF 018
Bagages, Dépôt de bagages/Consigne	PI PF 012
Bagages, Récupération des bagages	PI TF 020
Bain	PI PF 026
Bar	PI CF 008
Bateaux/Port/Navires/Ferries	PI TF 004
Bébé, Relais-bébé	PI PF 023
Billets, Compostage des billets	PI PF 011
Billets, Distributeur automatique	PI CF 005
Billets/Vente de billets	PI PF 010
Boîte aux lettres/Poste	PI PF 016
Boutiques	PI CF 006
Buffet/Café/Rafraîchissements	PI CF 002
Bureau de change	PI CF 004
Café/Buffer/Rafraîchissements	PI CF 002
Camping	PI TC 002
Caravanes, Emplacement pour caravanes	PI TC 003
Chariots à bagages	PI PF 018
Chemin de fer à crémaillère/Funiculaire	PI TF 012
Compostage des billets	PI PF 011
Consigne automatique	PI PF 013
Consigne/Dépôt de bagages	PI PF 012
Contrôle de douane/Contrôle des bagages	PI TF 018
Contrôle des bagages/Contrôle de douane	PI TF 018
Contrôle des passeports	PI TF 019
Correspondance, Vols en correspondance	PI TF 017
Départ, Vols au départ	PI TF 015

Tableau 1 (suite)

Signification	Numéro de référence
Dépôt de bagages/Consigne	PI PF 012
Direction, Flèche de direction	PI PF 030
Distributeur automatique de billets	PI CF 005
Douane, Contrôle de douane/Contrôle des bagages	PI TF 018
Douche	PI PF 025
Eau potable	PI PF 007
Emplacement pour caravanes	PI TC 003
Entrée	PI PF 028
Escalator pour descendre	PI PF 033
Escalator pour monter	PI PF 034
Escalator	PI PF 020
Escalier	PI PF 021
Essence, Station d'essence	PI CF 009
Femmes, Toilettes	PI PF 005
Ferries/Port/Navires/Bateaux	PI TF 004
Flèche de direction	PI PF 030
Fumeurs, Zone fumeurs	PI PF 015
Funiculaire/Chemin de fer à crémaillère	PI TF 012
Gare/Trains	PI TF 002
Hall/Salle d'attente	PI PF 014
Hébergement/Hôtel	PI CF 003
Hélicoptères/Héliport	PI TF 005
Héliport/Hélicoptères	PI TF 005
Hommes, Toilettes	PI PF 004
Hôpital	PI PF 002
Hôtel/Hébergement	PI CF 003
Information	PI PF 001
Jeux, Aire de jeux	PI TC 005
Lettres, Boîte aux lettres/Poste	PI PF 016
Location de voitures	PI TF 009
Métro	PI TF 003
Navires/Port/Ferries/Bateaux	PI TF 004
Objets perdus/Objets trouvés	PI PF 009
Objets trouvés/Objets perdus	PI PF 009
Panorama/Point de vue	PI TC 001
Parking	PI TF 014
Parking à vélos	PI TF 021
Perdus, Objets perdus/Objets trouvés	PI PF 009
Pharmacie	PI CF 007
Pique-nique, Aire de pique-nique	PI TC 004
Point de vue/Panorama	PI TC 001
Port/Navires/Ferries/Bateaux	PI TF 004

Tableau 1 (suite)

Signification	Numéro de référence
Poste/Boîte aux lettres	PI PF 016
Poubelle	PI PF 027
Présentez-vous deux par deux	PI BP 004
Présentez-vous trois par trois	PI BP 005
Présentez-vous un par un	PI BP 003
Rafraîchissements/Café/Buffer	PI CF 002
Rampe d'accès	PI PF 022
Réception	PI PF 008
Récupération des bagages	PI TF 020
Relais-bébé	PI PF 023
Repos, Aire de repos	PI TC 006
Restaurant	PI CF 001
Salle d'attente/Hall	PI PF 014
Salle de conférence	PI CF 010
Silence	PI BP 001
Sortie	PI PF 029
Sports, Activités sportives	PI SA 001
Stade	PI SA 002
Station d'essence	PI CF 009
Station de métro	PI TF 003
Tapis roulant	PI PF 032
Taxi	PI TF 008
Téléphérique	PI TF 011
Téléphone	PI PF 017
Télesiège	PI TF 013
Tenez-vous sur la gauche (ou sur la droite)	PI BP 002
Toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite/Accessibilité totale	PI PF 006
Toilettes pour femmes	PI PF 005
Toilettes pour hommes	PI PF 004
Toilettes pour hommes ou femmes	PI PF 003
Trains/Gare	PI TF 002
Tramway	PI TF 007
Trouvés, Objets trouvés/Objets perdus	PI PF 009
Vélos	PI TF 010
Vélos, Parking à vélos	PI TF 021
Vente de billets/Billets	PI PF 010
Vestiaire	PI PF 024
Voitures, Location de voitures	PI TF 009
Vols à l'arrivée	PI TF 016
Vols au départ	PI TF 015
Vols en correspondance	PI TF 017
Zone fumeurs	PI PF 015
Zoo	PI TC 007